

**Note d'information à l'attention des parents d'élèves du CM2 relative à la candidature en 6ème bi-langue
anglais – chinois**
Collège Claude Girard – Châtillon-le-Duc
Collège Camus - Besançon

Principes d'admission

DATE DE RETOUR DE LA FICHE DE CANDIDATURE AU DIRECTEUR D'ECOLE : le 20 mars 2026 au plus tard

Le chinois est l'une des langues les plus parlées dans le monde. Avec le développement et l'intégration économique des pays du monde chinois, la maîtrise de la langue chinoise représente un atout sur le marché de l'emploi pour les élèves qui souhaitent donner une dimension internationale à leur future vie professionnelle. L'apprentissage de cette langue permet de développer l'ouverture d'esprit, le sens du relatif et l'altérité qui sont essentiels dans la formation des citoyens. L'étude du chinois ne demande aucune disposition intellectuelle particulière mais nécessite un travail régulier et soigné. Elle permet de développer les mémoires visuelle, auditive et gestuelle qui peuvent être transférables dans d'autres disciplines.

Une vidéo de présentation du chinois est accessible en scannant ce QR code :



Une réunion d'information à destination des parents se déroulera le **24 février 2026, à 17h15** au sein du collège Camus à Besançon et le **26 février 2026, à 17h15** au sein du collège Claude Girard à Châtillon-le-Duc.

1. Procédure de candidature :

Ces deux sections, implantées au sein des collèges Claude Girard à Châtillon-le-Duc et Camus à Besançon, s'adressent en priorité aux élèves du secteur de recrutement de chacun des collèges. Les élèves relevant du secteur du collège Camus, ne peuvent formuler une demande pour la section du collège Claude Girard. Réciproquement, les élèves relevant du collège Claude Girard ne peuvent formuler une demande pour la section du collège Camus.

Les élèves ne relevant pas des secteurs des deux collèges doivent formuler **une seule demande d'admission** en choisissant soit la section du collège Camus, soit celle du collège Claude Girard.

Je vous invite à renseigner la fiche de candidature que vous devrez remettre à l'enseignant de votre enfant **entre le 9 et le 20 mars 2026**.

2. Procédure d'admission :

Une commission départementale d'admission apprécie et classe les candidatures selon les critères suivants :

- capacité d'accueil de la section
- avis de l'enseignant de CM2 sur la candidature
- intérêt pour la langue vivante enseignée à l'école (anglais ou allemand)
- motivation de l'élève (renseignée par l'élève sur sa fiche de candidature)
- priorité accordée aux élèves relevant du secteur du collège où est implantée la section
- priorité géographique (domicile => établissement)

Cette commission départementale arrêtera la liste des élèves retenus (liste principale et liste complémentaire).

La commission d'admission se réunira le 19 mai 2026 à la DSDEN



IMPORTANT : Il n'est pas utile de déposer une demande de dérogation.

Les résultats de la commission d'admission en 6e bi langue anglais-chinois seront communiqués par courrier aux familles par la DSDEN - Division des élèves et d'appui aux établissements au mois de **juin 2026**.